

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

présidé par Mme Christine Mueller

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 09-2024 du 30 août 2024,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

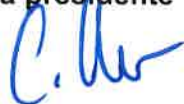
dans sa séance du 7 octobre 2024, décide

- d'autoriser la Municipalité à acquérir un deuxième véhicule électrique GOUPIL G4L-2024 pour un montant total de CHF 68'000.00 ttc,
- d'octroyer à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 68'000.00 ttc,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2024.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Svetlana Antenen

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.